



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS**

**COMPTE RENDU  
du Conseil de la Communauté de  
Communes**

**SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2020**

*Partie 3*

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 40-2020/ BUDGET ZONE LES RIEUX - COMPTE DE GESTION 2019

**Le Jeudi 5 mars 2020**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :**

**PROCURATIONS (5) :** Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13) :** Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :            En exercice :    57                    Présents :    39                    Votants :    44

**40-2020/ BUDGET ZONE LES RIEUX - COMPTE DE GESTION 2019****Rapporteur : Martine MARÉCHAL**

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal pour l'année 2019.

Considérant la concordance du compte de gestion 2019 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, Madame MARÉCHAL présente le compte de gestion 2019, résumé ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées = 5 501.27 €

Recettes réalisées = 5 501.27 €                      Résultat : 0 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées = 287.27 €

Recettes réalisées = 58 376.96 €                      Résultat : 58 089.69 €

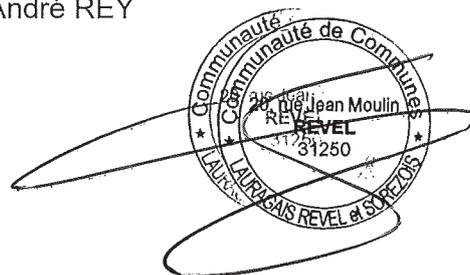
**RÉSULTATS DE CLOTURE = - 53 162.96 € + 58 089.69 € = + 4 926.73**

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE CUMULE
FONCTIONNEMENT	0	0	0	0
INVESTISSEMENT	- 53 162.96	0	58 089.69	4 926.73
<b>TOTAL</b>	<b>- 53 162.96</b>	<b>0</b>	<b>58 089.69</b>	<b>4 926.73</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,****APPROUVE** le compte de gestion 2019 du budget annexe du budget annexe Zone Les Rieux.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 41-2020 / BUDGET ZONE LES RIEUX – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :**

**PROCURATIONS (5) :** Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13) :** Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :            En exercice :    57  
Hors la présence du Président            Présents :    38    Votants :    43

**41-2020 / BUDGET ZONE LES RIEUX – COMPTE ADMINISTRATIF****RÉSULTAT****Rapporteur : Martine MARÉCHAL**

Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2019 et les décisions modificatives s'y rapportant ;

Considérant que le compte de gestion 2019 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Madame MARÉCHAL présente le compte administratif 2019 du budget annexe Zone Les Rieux au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées = 5 501.27 €

Recettes réalisées = 5 501.27 €

Résultat : 0 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées = 287.27 €

Recettes réalisées = 58 376.96 €

Résultat : 58 089.69 €

**RÉSULTATS DE CLOTURE = - 53 162.96 (n-1) + 58 089.69 € = + 4 926.73 €**

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE CUMULE
FONCTIONNEMENT	0	0	0	0
INVESTISSEMENT	- 53 162.96	0	58 089.69	4 926.73
<b>TOTAL</b>	<b>- 53 162.96</b>	<b>0</b>	<b>58 089.69</b>	<b>4 926.73</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,  
Hors la présence du Président, A L'UNANIMITÉ**

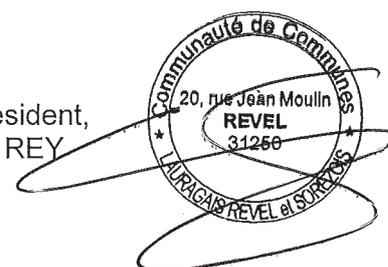
**APPROUVE** le compte administratif 2019 – budget annexe Zone Les Rieux

**DECIDE** d'affecter les résultats cumulés au budget 2020 ainsi :

- Section de fonctionnement du budget 2020 : 0 €
- Section d'investissement du budget 2020 : 4 926.73 €

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 42-2020 / BUDGET ANNEXE ZONE LES RIEUX – BUDGET PRIMITIF 2020

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :**

**PROCURATIONS (5):** Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13):** Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :            En exercice : 57            Présents : 39            Votants : 44

Rapporteur : **Martine MARÉCHAL**

- Vu la Commission des Finances du 16 janvier 2020,
- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 31 janvier 2020,

Madame MARÉCHAL présente les propositions budgétaires 2020 du budget annexe Zone Les Rieux et propose de voter le budget annexe Zone Les Rieux 2020 comme suit :

**BUDGET ANNEXE ZONE LES RIEUX – BUDGET PRIMITIF 2020**

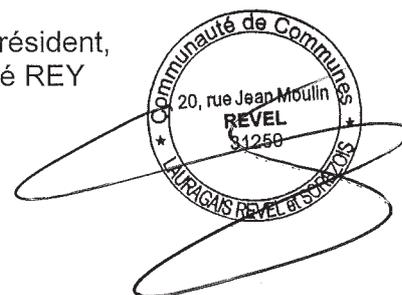
	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	318 698.73	318 698.73
INVESTISSEMENT	161 812.73	161 812.73
<b>TOTAL</b>	<b>480 511.46</b>	<b>480 511.46</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le budget 2020 tel que présenté.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 43-2020 / BUDGET ZONE LA CONDAMINE - COMPTE DE GESTION 2019

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :**

**PROCURATIONS (5) :** Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13) :** Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :            En exercice : 57            Présents : 39            Votants : 44

**43-2020 / BUDGET ZONE LA CONDAMINE - COMPTE DE GESTION 2019****Rapporteur : Martine MARÉCHAL**

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal pour l'année 2019.

Considérant la concordance du compte de gestion 2019 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, Madame MARÉCHAL présente le compte de gestion 2019, résumé ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées = 32 319.91 €

Recettes réalisées = 32 319.91 €                      Résultat : 0 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées = 6 540.91 €

Recettes réalisées = 25 779.00 €                      Résultat : 19 238.09 €

**RÉSULTATS DE CLOTURE = - 54 5060.24 (n-1 ) + 19 238.09 = - 35 268.15 €**

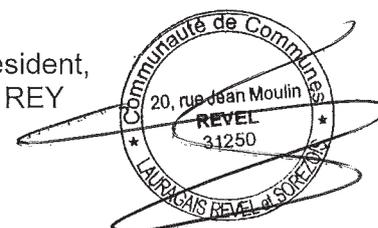
	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE CUMULE
FONCTIONNEMENT	0	0	0	
INVESTISSEMENT	- 54 506.24	0	19 238.09	- 35 268.15
<b>TOTAL</b>	<b>- 54 506.24</b>	<b>0</b>	<b>19 238.09</b>	<b>- 35 268.15</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le compte de gestion 2019 du budget annexe du budget du budget annexe Zone La Condamine.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 43-2020 / BUDGET ZONE LA CONDAMINE - COMPTE DE GESTION 2019

Le **Judi 5 mars 2020**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39)** : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

#### **Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :**

**PROCURATIONS (5)**: Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13)** : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 44

**43-2020 / BUDGET ZONE LA CONDAMINE - COMPTE DE GESTION 2019****Rapporteur : Martine MARÉCHAL**

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal pour l'année 2019.

Considérant la concordance du compte de gestion 2019 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, Madame MARÉCHAL présente le compte de gestion 2019, résumé ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées = 32 319.91 €  
 Recettes réalisées = 32 319.91 €                      Résultat : 0 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées = 6 540.91 €  
 Recettes réalisées = 25 779.00 €                      Résultat : 19 238.09 €

**RÉSULTATS DE CLOTURE = - 54 5060.24 (n-1 ) + 19 238.09 = - 35 268.15 €**

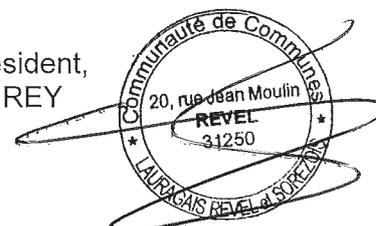
	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE CUMULE
FONCTIONNEMENT	0	0	0	
INVESTISSEMENT	- 54 506.24	0	19 238.09	- 35 268.15
<b>TOTAL</b>	<b>- 54 506.24</b>	<b>0</b>	<b>19 238.09</b>	<b>- 35 268.15</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le compte de gestion 2019 du budget annexe du budget du budget annexe Zone La Condamine.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
 André REY



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 24-2020 / BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2020

**Le Jeudi 5 mars 2020**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39)** : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0)** :

**PROCURATIONS (5)**: Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13)**: Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :            En exercice :    57                    Présents :    39                    Votants :    44

**Rapporteur : Martine MARÉCHAL**

- Vu la commission des finances du 16 janvier 2020,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du 31 Janvier 2020,

Madame Martine MARÉCHAL présente les propositions budgétaires 2020 en section de fonctionnement et d'investissement.

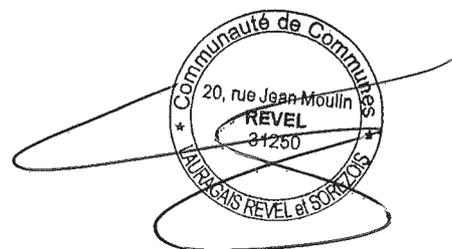
	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 179 500	10 179 500
INVESTISSEMENT	5 490 674	5 490 674
TOTAL	15 670 174	15 670 174

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le budget 2020 tel que présenté.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 44-2020/ BUDGET ZONE LA CONDAMINE – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

Le **Judi 5 mars 2020**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39)** : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :**

**PROCURATIONS (5)**: Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13)**: Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :            En exercice :    57  
Hors la présence du Président            Présents : 38    Votants : 43

**44-2020/ BUDGET ZONE LA CONDAMINE – COMPTE ADMINISTRATIF  
DE RÉSULTAT**Berger  
Levrault**Rapporteur : Martine MARÉCHAL**

Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2019 et les décisions modificatives s'y rapportant ;

Considérant que le compte de gestion 2019 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Madame MARÉCHAL présente le compte administratif 2019 du budget annexe Zone La Condamine au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées = 32 319.91 €

Recettes réalisées = 32 319.91 €

Résultat : 0 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées = 6 540.91 €

Recettes réalisées = 25 779.00 €

Résultat : 19 238.09 €

**RÉSULTATS DE CLOTURE = - 54 506,24 (n-1 ) + 19 238.09 = - 35 268.15 €**

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE CUMULE
FONCTIONNEMENT	0	0	0	
INVESTISSEMENT	- 54 506.24	0	19 238.09	- 35 268.15
<b>TOTAL</b>	<b>- 54 506.24</b>	<b>0</b>	<b>19238.09</b>	<b>- 35 268.15</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,  
Hors la présence du Président, A L'UNANIMITÉ**

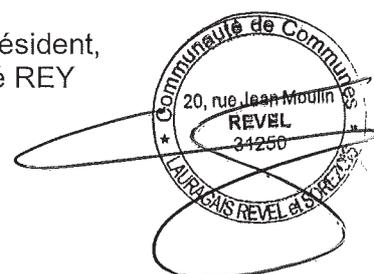
**APPROUVE** le compte administratif 2019 – budget annexe Zone La Condamine

**DECIDE** d'affecter les résultats cumulés au budget 2020 ainsi :

- Section de fonctionnement du budget 2020 : 0 €
- Section d'investissement du budget 2020 : Déficit reporté 35 268.15 €

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 45-2020 / BUDGET ANNEXE ZONE LA CONDAMINE – BUDGET PRIMITIF 2020

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :**

**PROCURATIONS (5) :** Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13) :** Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :            En exercice : 57            Présents : 39            Votants : 44

**45-2020 / BUDGET ANNEXE ZONE LA CONDAMINE – BUDGET PRIMITIF 2020****Rapporteur : Martine MARÉCHAL**

- Vu la Commission des Finances du 16 janvier 2020,
- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 31 janvier 2020,

Madame MARÉCHAL présente les propositions budgétaires 2020 du budget annexe Zone La Condamine et propose de voter le budget annexe Zone La Condamine 2020 comme suit :

**BUDGET ANNEXE ZONE LA CONDAMINE – BUDGET PRIMITIF 2020**

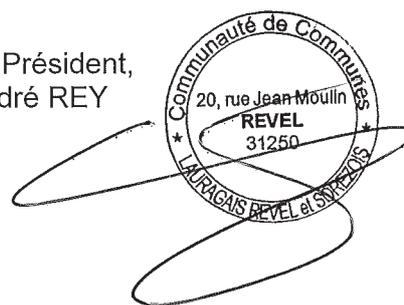
	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	49 954.15	49 954.15
INVESTISSEMENT	42 611.15	42 611.15
<b>TOTAL</b>	<b>92 565.30</b>	<b>92 565.30</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le budget 2020 tel que présenté.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 46-2020/ RH - SUPPRESSION DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le **Jeudi 5 mars 2020**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39)** : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0)** :

**PROCURATIONS (5)**: Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13)**: Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :            En exercice :    57                    Présents :    39                    Votants :    44

**46-2020/ RH - SUPPRESSION DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS****Rapporteur : Véronique OURLIAC**

Vu la délibération 99-2019 du 19 septembre 2019 actualisation tableau des affectifs,

Vu la délibération 129 -2019 du 6 novembre 2019 portant accroissement d'activité et actualisation du tableau des effectifs,

Vu la délibération 156-2019 du 12 décembre 2019 : couverture poste comptabilité finances,

Vu la délibération 5-2020 du 31 janvier 2020 portant actualisation de l'organigramme,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc à l'Assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 18 décembre 2019,

Il est proposé au conseil communautaire de supprimer les postes ouverts non pourvus en agent titulaire, et un poste agent administratif suite avancement de grade de l'agent :

**Le tableau des effectif actualisé au 5 mars 2020 s'établit comme suit :**

		Délibération Création ou modification	Effectifs en poste	Disponibilité Détachement	OBSERVATIONS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
DIRECTEUR GENERAL DES SEVICES Emploi fonctionnel	A	CC 15/04/2010	1		Détachement emploi fonctionnel 01/01/2017 durée 5 ans
ATTACHE Hors Classe	A	CC 11/12/2017			
ATTACHE	A	CC 05/04/2018	1		Intégration FPT au 01/09/2019
REDACTEUR PRINCIPAL 1CL	B	CC 12/07/2018	2		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINC 1CL	C	CC 12/07/2018	1		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2CL	C	CC 11/07/2007		1	Mise à disposition 01/01/2018 durée 3 ans
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2CL	C	CC 19/09/2019	1		Avancement de grade au 01/10/2019
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	CC 07/07/2017	1		20 HEURES HEBDO
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	CC 07/07/2017	1		

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
INGENIEUR PRINCIPAL	A	CC 11/07/2007		1	Disponibilité
INGENIEUR	A	CC 13/09/2017	1		
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>					
ÉDUCATEUR JEUNES ENFANTS	A	CC 29/09/2011	1		Reclassement des EJE en catégorie A au 01/01/2019
ÉDUCATEUR JEUNES ENFANTS	A			1	Disponibilité depuis le 01/03/2011
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
ANIMATEUR PRINCIPAL 1CL	B	CC 02/03/2017	1		
ANIMATEUR	B	CC 17/12/2009		1	Détachement depuis juillet 2013
ADJOINT D'ANIMATION PRINC 2CL	C	CC 21/06/2013		1	Disponibilité depuis le 01/02/2020 durée 1 an
				1	Disponibilité depuis le 01/02/2019 durée un an Renouvelée 1 an

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** de supprimer les postes tel que précisé

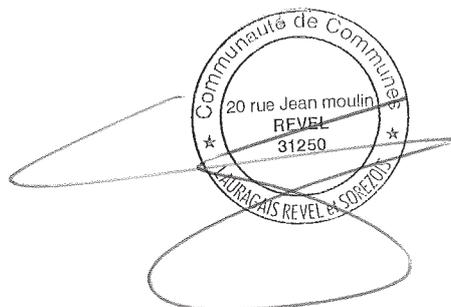
**MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence

**APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs

**AUTORISE** le Président à signer tout document

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 47-2020/ CRÉATION DE POSTES ET D'UN TABLEAU DES EFFECTIFS NON-TITULAIRES

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :**

**PROCURATIONS (5):** Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13):** Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :            En exercice :            57            Présents : 39            Votants : 44

**47-2020/ CRÉATION DE POSTES ET D'UN TABLEAU DES EFFECTIFS NON-TITULAIRES**

**Rapporteur : Véronique OURLIAC**

- Vu la délibération 99-2019 du 19 septembre 2019 actualisation tableau des affectifs
- Vu la délibération 129 -2019 du 6 novembre 2019 portant accroissement d'activité et actualisation du tableau des effectifs
- Vu la délibération 156-2019 du 12 décembre 2019 : couverture poste comptabilité finances
- Vu la délibération 5-2020 du 31 janvier 2020 portant actualisation de l'organigramme
- Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, selon lequel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Considérant qu'il appartient à l'Assemblée de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- Considérant la nécessité de disposer d'un poste de catégorie C à temps complet et d'un poste à temps non complet non pourvus en lieu et place de deux postes à temps non-complet dans le cas où un besoin de recrutement urgent serait nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité. (\*)
- Considérant la nécessité de disposer d'un poste non-titulaire assurant l'accueil des usagers afin de faire face aux besoins temporaires de la collectivité au-delà de la date limite du 31 août 2020 initialement fixée lors du Conseil Communautaire du 3 juin 2019. (\*\*)

Considérant la possibilité offerte par le statut, et notamment l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, de procéder au recrutement de personnels en qualité d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Afin de permettre une meilleure lisibilité dans les emplois des agents titulaires et non titulaires de la collectivité, il est proposé de créer un tableau des effectifs des agents non-titulaires recrutés sur la base des articles 3 et suivants de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 tel que présenté ci-dessous.

**Le tableau des emplois non-titulaires est ainsi créé à compter du 5 mars 2020 :**

	Délibération Création ou modification	Effectifs en poste	Fondement Loi n°84-53 du 26 janvier 1984	OBSERVATIONS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
CDI catégorie A	CC 12/12/2013	1	Article 3-3 1°	CDD 6 ans (mars 2014-2020) Transformation en CDI
CDD catégorie B	CC 12/07/2018	1	Article 3-2	Septembre 2018 - 2019 Renouvelé sept 2019 - 2020

CDD catégorie C	CC 05/03/2020		Article 3 1°	
CDD catégorie C (17h30)	CC 06/11/2019		Article 3 1°	
CDD catégorie C	CC 06/11/2019		Article 3 1°	
CDD catégorie C	CC 06/11/2019	1	Article 3 1°	
CDD catégorie B	CC 06/11/2019	1	Article 3 1°	Décembre 2019 - 2020
CDD catégorie B	CC 06/11/2019		Article 3-2	Sous réserve du recrutement d'un agent titulaire
CDD catégorie C	CC 12/12/2019	1	Article 3-2	Sous réserve du recrutement d'un agent titulaire
CDD catégorie C	CC 05/03/2020	1	Article 3 1°	Poste ouvert initialement le 03/06 – remplacé pour prolonger la date

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

**AUTORISE** la création d'un tableau des effectifs des agents non-titulaires recrutés sur la base des articles 3 et suivants de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ci-dessous qui sera mis à jour en fonction des besoins.

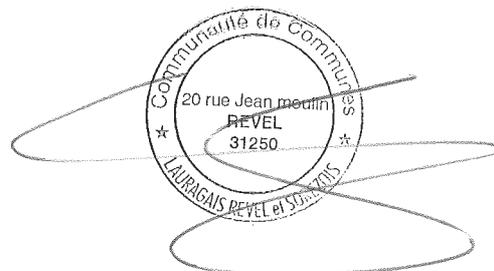
**APPROUVE** le tableau présenté ci-dessus

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à ces postes

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 48-2020/ RH - INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :**

**PROCURATIONS (5):** Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13):** Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 44

**48-2020/ RH - INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**Rapporteur : Michel FERRET**

- Vu le code de l'éducation – articles L.124-18 et D.124-6,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 2019 relative à la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,
- Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial.

Il est rappelé que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la communauté de communes pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Considérant que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la communauté de communes.

Considérant que cette contrepartie financière prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur. Ainsi pour l'année 2020, ce montant, fixé à 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale, s'élève à 3,90 euros de l'heure. Cette gratification est versée mensuellement à compter du 1er jour du 1er mois de stage. Son versement reste néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

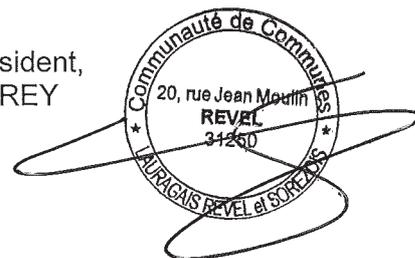
**INSTITUE** le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans l'établissement public selon les conditions prévues ci-dessus ; le montant de la gratification évoluera en fonction des textes sans qu'il soit besoin de délibérer à nouveau.

**AUTORISE** le Président à signer les conventions à intervenir ainsi que tout document afférant à cette affaire.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 49-2020/ SITE SAINT-FERREOL : AMENAGEMENT PAYSAGER DES AIRES DE STATIONNEMENT : Signature de l'avenant n°2 au marché public de travaux, lot 1 - VRD

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :**

**PROCURATIONS (5):** Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13) :** Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :            En exercice :    57                    Présents :    39                    Votants :    44

**49-2020/ SITE SAINT-FERREOL : AMENAGEMENT PAYSAGER DES AIRES DE STATIONNEMENT :  
Signature de l'avenant n°2 au marché public de travaux, lot 1 - VRD**

**Rapporteur : Pierrette ESPUNY**

- Vu le code de la commande publique ;

- Vu la délibération 103-2019 en date du 19 septembre 2019 attribuant le marché public relatif au lot n°1 Voirie et Réseaux Divers - Maçonnerie dans le cadre de l'aménagement paysager des aires de stationnement à Saint-Ferréol à la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, pour un montant total de 548 520, 94 € HT soit 658 225,13 € TTC ;

- Vu la délibération 7-2020 en date du 31 janvier 2020 relatif à l'avenant n°1 au lot n°1 Voirie et Réseaux Divers - Maçonnerie dans le cadre de l'aménagement paysager des aires de stationnement à Saint-Ferréol à la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, pour un montant total de 6 975,51 € HT soit 8 370,61€ TTC ;

Dans le cadre de la tranche ferme du marché public susmentionné, les travaux des secteurs de l'Encastre et du musée prévoient la mise en place d'aires de réception des ordures ménagères. Concernant le secteur de l'Encastre, le projet comprend la création d'une aire de présentation dans le prolongement du sanitaire permettant la mise en place de 4 conteneurs (ordures ménagères et tri sélectif).

Au niveau du secteur du musée, il est prévu dans le cadre du projet la création d'une aire de réception de deux conteneurs (ordures ménagères et tri sélectif).

Considérant le besoin de points de collecte du verre sur ces deux secteurs et au regard des enjeux liés à l'insertion paysagère sur ce site, il a été étudié avec le service compétent la possibilité de mise en œuvre de colonnes à verre enterrées. Après analyse technique et financière, il est proposé de retenir cette solution. Afin de réaliser les travaux de préparation liés l'installation de colonnes à verres enterrées, un avenant n°2 au marché public relatif au lot n°1 Voirie et Réseaux Divers – Maçonnerie, conclu avec la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, doit être passé.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 8 220 € HT, soit 9 864 € TTC. Le montant initial du marché subit donc une augmentation de 2,77% (avenant 1 et 2).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 au lot n°1 Voirie et Réseaux Divers - Maçonnerie pour l'aménagement paysager des aires de stationnement à Saint-Ferréol avec la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, pour un montant de 8 220 € HT.

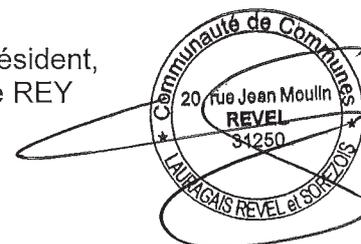
**APPROUVE** le nouveau montant du marché qui s'élève, après avenant n°2, à 563 716.45 euros HT, soit 676 459.74 euros TTC.

**AUTORISE** le Président à signer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget en section d'investissement chapitre 23.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 49-2020/ SITE SAINT-FERREOL : AMENAGEMENT PAYSAGER DES AIRES DE STATIONNEMENT : Signature de l'avenant n°2 au marché public de travaux, lot 1 - VRD

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :**

**PROCURATIONS (5):** Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13):** Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 44

**49-2020/ SITE SAINT-FERREOL : AMENAGEMENT PAYSAGER DES AIRES DE STATIONNEMENT :  
Signature de l'avenant n°2 au marché public de travaux, lot 1 - VRD**

**Rapporteur : Pierrette ESPUNY**

- Vu le code de la commande publique ;

- Vu la délibération 103-2019 en date du 19 septembre 2019 attribuant le marché public relatif au lot n°1 Voirie et Réseaux Divers - Maçonnerie dans le cadre de l'aménagement paysager des aires de stationnement à Saint-Ferréol à la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, pour un montant total de 548 520, 94 € HT soit 658 225,13 € TTC ;

- Vu la délibération 7-2020 en date du 31 janvier 2020 relatif à l'avenant n°1 au lot n°1 Voirie et Réseaux Divers - Maçonnerie dans le cadre de l'aménagement paysager des aires de stationnement à Saint-Ferréol à la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, pour un montant total de 6 975,51 € HT soit 8 370,61€ TTC ;

Dans le cadre de la tranche ferme du marché public susmentionné, les travaux des secteurs de l'Encastre et du musée prévoient la mise en place d'aires de réception des ordures ménagères.

Concernant le secteur de l'Encastre, le projet comprend la création d'une aire de présentation dans le prolongement du sanitaire permettant la mise en place de 4 conteneurs (ordures ménagères et tri sélectif).

Au niveau du secteur du musée, il est prévu dans le cadre du projet la création d'une aire de réception de deux conteneurs (ordures ménagères et tri sélectif).

Considérant le besoin de points de collecte du verre sur ces deux secteurs et au regard des enjeux liés à l'insertion paysagère sur ce site, il a été étudié avec le service compétent la possibilité de mise en œuvre de colonnes à verre enterrées. Après analyse technique et financière, il est proposé de retenir cette solution. Afin de réaliser les travaux de préparation liés l'installation de colonnes à verres enterrées, un avenant n°2 au marché public relatif au lot n°1 Voirie et Réseaux Divers – Maçonnerie, conclu avec la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, doit être passé.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 8 220 € HT, soit 9 864 € TTC. Le montant initial du marché subit donc une augmentation de 2,77% (avenant 1 et 2).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 au lot n°1 Voirie et Réseaux Divers - Maçonnerie pour l'aménagement paysager des aires de stationnement à Saint-Ferréol avec la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, pour un montant de 8 220 € HT.

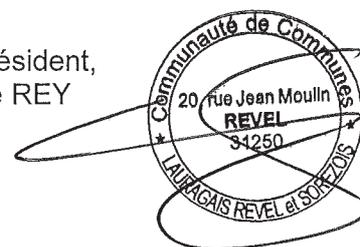
**APPROUVE** le nouveau montant du marché qui s'élève, après avenant n°2, à 563 716.45 euros HT, soit 676 459.74 euros TTC.

**AUTORISE** le Président à signer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget en section d'investissement chapitre 23.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 50-2020/ SITE SAINT-FERREOL : AMENAGEMENT PAYSAGER DES AIRES DE STATIONNEMENT : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE – GARONNE ( annexe )

Le **Judi 5 mars 2020**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39)** : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0)** :

**PROCURATIONS (5)**: Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13)**: Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 44

**50-2020/ SITE SAINT-FERREOL : AMENAGEMENT PAYSAN  
STATIONNEMENT : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL  
D'ENERGIE DE LA HAUTE – GARONNE ( annexe )**

**Rapporteur : Pierrette ESPUNY**

- Vu le projet d'aménagement de l'aire de stationnement de l'Encastre,
- Vu la délibération 7-2020 du 31 janvier 2020 relatif à l'avenant n°1 au Lot 1 Voirie et Réseaux Divers Maçonnerie portant sur la démolition/reconstruction à l'identique du sanitaire.
- Considérant la nécessité de mettre aux normes l'installation électrique de ce bâtiment,

Dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'installation électrique du sanitaire de l'Encastre, une intervention du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute – Garonne (SDEHG) est nécessaire afin de permettre le bon fonctionnement de l'équipement, l'alimentation des mâts d'éclairage situés sur la digue et l'alimentation de 2 bornes festivités.

Après étude du projet par le SDEHG et la maîtrise d'œuvre, une reprise du réseau extérieur ainsi la mise en place de deux points de comptage est nécessaire.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux et l'entretien des réseaux, une convention de servitude doit être établie avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute – Garonne, autorisant l'accès aux parcelles ZE 54 et ZE 55 situées sur la commune de Vaudreuille.

Après avoir pris connaissance du projet de convention de servitude ci-annexé.

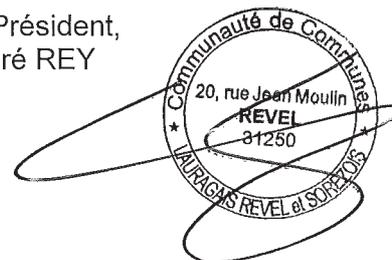
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la convention de servitude telle que présentée.

**AUTORISE** le Président à signer la convention de servitude et tout avenant et document afférent à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 51A-2020/ AVENANT N°1 A LA CONVENTION PORTANT OCCUPATION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE COMMUNE DE REVEL

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :**

**PROCURATIONS (5) :** Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13) :** Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :            En exercice : 57            Présents : 39            Votants : 44

**51A-2020/ AVENANT N°1 A LA CONVENTION PORTANT OCCUPATION DU BUREAU  
D'INFORMATION TOURISTIQUE COMMUNE DE REVEL**

**Rapporteur : Bertrand GELI**

- Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2017 portant approbation de la convention initiale,
- Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune de Revel en date du 12 juillet 2017 portant approbation de la convention initiale,

Considérant les aménagements et l'occupation du bureau d'information touristique situé au Beffroi, commune de Revel, il est proposé de modifier l'Article 2 concernant « les Locaux » par la signature d'un avenant N°1 à la convention initiale du 17 juillet 2017 portant occupation du Bureau d'information touristique situé sur la commune de Revel

Les biens immobiliers désignés ci-dessous sont mis à disposition

**A USAGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Rez-de-chaussée** : Hall destiné à accueillir les touristes (64 m<sup>2</sup>)

**1<sup>er</sup> étage** : 2 bureaux (8 m<sup>2</sup> et 14 m<sup>2</sup>)

**2<sup>ème</sup> étage** : 2 bureaux attenants (9 m<sup>2</sup> et 12 m<sup>2</sup>) et 1 bureau séparé (10 m<sup>2</sup>)

**A USAGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DE LA COMMUNE**

**1<sup>er</sup> étage** : une pièce destinée au personnel (vestiaire - tisanerie), des sanitaires (8,50 m<sup>2</sup>) et une salle de réunion (22 m<sup>2</sup>)

**2<sup>ème</sup> étage** : un espace « exposition » (26 m<sup>2</sup>) et un accès à la terrasse de toit (64 m<sup>2</sup>)

La Commune autorise la Communauté de Communes à disposer de l'ensemble des pièces « à usage de la Communauté de Communes ». La Commune s'engage à informer dans les meilleurs délais la Communauté de Communes de l'occupation de l'espace « exposition » et de la terrasse afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de ses activités en matière de développement touristique.

Après avoir pris connaissance de l'avenant N°1.

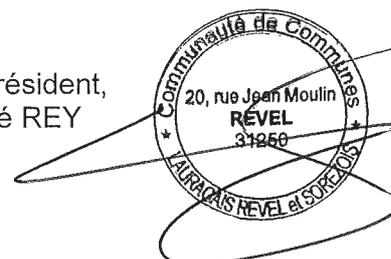
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'avenant N°1 à la convention initiale tel que présenté.

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY



Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le



ID : 031-243100567-20200305-51A2020-DE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 51B-2020/ AVENANT N°1 A LA CONVENTION PORTANT OCCUPATION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE COMMUNE LES CAMMAZES

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

#### **Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :**

**PROCURATIONS (5) :** Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13) :** Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 44

**51B-2020/ AVENANT N°1 A LA CONVENTION PORTANT OCCUPATION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE COMMUNE LES CAMMAZES**

**Rapporteur : Bertrand GELI**

- Vu la délibération 35-2017 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois, en date du 2 mars 2017 portant approbation de la convention initiale,
- Vu la délibération du Conseil municipal de la commune Les Cammazes en date du 11 avril 2017 portant approbation de la convention initiale,

Considérant les aménagements et l'occupation du bureau d'information touristique situé commune Les Cammazes, il est proposé de modifier l'Article 2 concernant « les Locaux » par la signature d'un avenant N°1 à la convention initiale portant occupation du Bureau d'information touristique situé sur la commune Les Cammazes

Les biens immobiliers (une partie de la section 448 du cadastre) désignés ci-dessous sont mis à disposition de la Communauté de Communes :

**1/ En rez-de-chaussée :**

- les accès communs : un hall d'accueil, des sanitaires à usage du personnel
- une 1<sup>ère</sup> pièce d'accueil d'une superficie de 36,00 m<sup>2</sup>
- une 2<sup>ème</sup> pièce d'accueil d'une superficie de 7,90 m<sup>2</sup>
- un espace réunion et salle du personnel.

**2/ A l'étage :**

- une pièce à usage privé de 13,40 m<sup>2</sup> servant de local de stockage pour la documentation touristique.

La Communauté de Communes bénéficiera de l'usage de divers mobiliers, matériels et équipements présents dans les locaux mis à disposition (listes annexées à la convention initiale).

**Il est précisé par le présent avenant :**

1/ que la Commune Les Cammazes pourra autoriser – en dehors des temps d'ouverture du Bureau d'Information Touristique, soit sur la période d'octobre à juin – l'occupation des locaux par l'association « Assemblage Production » dont le siège social est situé sur la commune Les Cammazes pour l'activité de l'Ecole de Musique.

2/ Considérant les travaux de réhabilitation du Bureau de La Poste, la Commune Les Cammazes pourra mettre à disposition les locaux afin d'assurer une permanence auprès des usagers et ce pendant toute la durée des travaux prévus 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Il est précisé que tout utilisateur s'engage à utiliser paisiblement les locaux et à les restituer, après chaque utilisation, dans leur état initial (propre et rangé).

Après avoir pris connaissance de l'avenant, N°1.

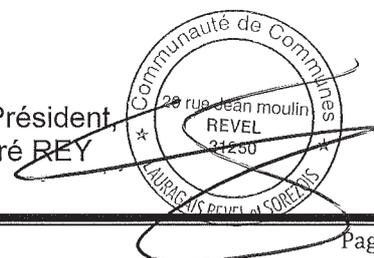
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'avenant N°1 à la convention initiale tel que présenté

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 52-2020/PRESRIPTION DE LA MODIFICATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) DE LA COMMUNE DE SOREZE

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :**

**PROCURATIONS (5) :** Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13) :** Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 44

**52-2020/PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) DE LA COMMUNE DE SORÈZE**



**Rapporteur : Michel FERRET**

- Vu le code du patrimoine ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi dite « Grenelle II »),
- Vu la délibération n° 2016- 083 du 24 octobre 2016 du conseil municipal de la commune de Sorèze portant approbation de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur la commune de Sorèze,
- Vu la délibération n° 49-2016 du conseil communautaire du 23 juin 2016 concernant la compétence PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, avec prise d'effet au 31 décembre 2016 ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes,
- Vu la délibération N°24B-2018 du 15 février 2018 : création CLAVAP de Sorèze,
- Vu la réunion de la CLAVAP en date du 2 MARS 2020,

La commune de Sorèze a approuvé son Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) par délibération du conseil municipal le 24 octobre 2016.

L'AVAP est une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols annexée au document d'urbanisme, permettant d'accompagner et de favoriser les dynamiques liées au patrimoine dans le centre historique. Ce dispositif a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager d'un territoire.

En 2016, la loi relative à la liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) a simplifié la protection du patrimoine en fusionnant Secteurs Sauvegardés et AVAP, au sein d'un unique dispositif : **le Site Patrimonial Remarquable (SPR)**.

Les AVAP, instituées par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi dite « Grenelle II ») ont remplacé les ZPPAUP.

La loi LCAP permet de maintenir les servitudes d'utilité publique des AVAP et des ZPPAUP existantes qui sont, de fait, classées en SPR, leurs documents de gestion tenant lieu du « plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine » (PVAP) jusqu'à leur révision. La même loi permet par ailleurs de mener à leur terme les AVAP en cours d'études selon l'ancienne procédure pour être également classées en SPR.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes est compétente en matière de « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », au titre des compétences obligatoires. Comme le précisent les articles L153-9 et L163-3 du code de l'urbanisme, depuis cette date, la communauté de communes se substitue de plein droit aux communes dans tous les actes et délibérations afférents aux procédures en matière de planification, et notamment en matière de SPR (anciennement AVAP).

Une AVAP/SPPR n'a pas vocation à sanctuariser le centre historique, au contraire elle permet de concilier les enjeux de protection et de sauvegarde avec les enjeux de modernisation et de réhabilitation.

Après une année de mise en pratique, il apparait que certains articles du règlement écrit de l'AVAP de la commune de Sorèze sont trop rigides et trop contraignants. Face à des enjeux de vacance et le délabrement de l'habitat ancien, très prégnants sur la commune de Sorèze, le SPR se doit d'être aujourd'hui un outil souple, mutable, en prise avec la réalité du terrain.

Par conséquent, une réécriture ponctuelle de certains articles du règlement s'avère nécessaire et doit être engagé par le biais d'une procédure de modification de l'AVAP.

L'économie du SPR n'est pas remise en cause. La pièce graphique (zonage) n'est pas impactée, ainsi que les « marqueurs » patrimoniaux et architecturaux les plus riches du centre historique.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

**PRESCRIT** la modification de l'AVAP de Sorèze,

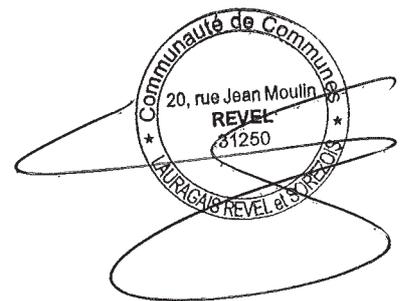
**DECIDE** de définir - comme objet de la présente procédure- la modification du règlement écrit uniquement,

**AUTORISE** le président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération,

**AUTORISE** à signer tout document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 53-2020/ DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TARN (annexe )

**Le Jeudi 5 mars 2020**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39)** : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0)** :

**PROCURATIONS (5)**: Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13)**: Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :            En exercice : 57            Présents : 39            Votants : 44

**Rapporteur : Etienne THIBault**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 13-2017 du 26 janvier 2017 autorisant le Président à signer la convention cadre 2016-2021,
- Vu la convention -cadre relative à la construction du Réseau d'Initiative Publique (RIP) du Tarn 2016 -2021 signée le 24 avril 2017,

Dans le cadre de l'exécution de la convention cadre relative à la construction du réseau d'initiative Publique du Tarn 2016-2021, le conseil départemental a souhaité modifier son mode d'intervention dans la réalisation du RIP.

Le conseil Départemental avait initialement prévu de réaliser le RIP soit par la conclusion de marchés publics de travaux soit en régie. Considérant le contexte de forte concurrence entre les opérateurs de communications électroniques, l'assemblée départementale a décidé de construire le RIP par l'intermédiaire d'une délégation de service public ( DSP)

La convention de délégation de service public pour la conception, l'établissement et l'exploitation du réseau de communication électronique à très haut débit du Tarn a été notifié le 19 juin 2019 pour une durée de 25 ans à l'opérateur SFR . Elle prévoit la construction et l'exploitation d'un RIP pour un montant total d'investissement d'environ 271 millions d'euros et une participation publique d'environ 28 millions d'euros.

La convention cadre signée entre la communauté de communes et le conseil départemental en avril 2017 prévoyait dans les articles 2-3 et suivants qu'une participation financière- à définir dans les conventions opérationnelles – puisse être sollicitée par le Département auprès de la communauté de communes au titre du financement du réseau de desserte.

Il est rappelé que la communauté de communes a participé financièrement dans le cadre de la convention opérationnelle conclue le 19/11/2018.

La convention à intervenir entre la communauté de communes et le CD 81 précise que dans le cadre de l'exécution de la DSP décidée par l'assemblée départementale le 19 avril 2019, il ne sera demandé aucune participation financière à la communauté de communes au titre de 2019.

De plus, au regard de l'application des dispositions de la DSP cette disposition pourra demeurer pour la durée de la convention cadre soit jusqu'en 2021.

Le projet de convention proposée en annexe ajuste donc les modalités financières compte tenu du mode de gestion déléguée

Après avoir pris connaissance du projet de convention .

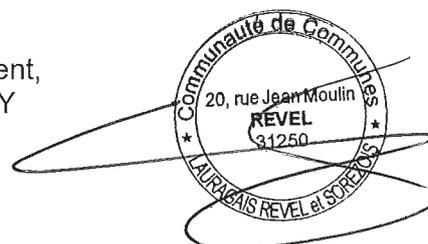
### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la convention relative à la construction du Réseau d'Initiative Publique du Tarn sur le territoire de la communauté de communes telle que présentée,

**AUTORISE** le Président à signer tout avenant ou document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 54A-2020 /Projet d'absorption de la SPL "Languedoc Roussillon Agence de Développement" (LRAD) par la SPL "Midi Pyrénées Construction" (MPC)

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :**

**PROCURATIONS (5):** Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13):** Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :            En exercice :    57                    Présents :    39                    Votants :    44

54A-2020 / Projet d'absorption de la SPL "Languedoc Roussillon LRAD" par la SPL "Midi Pyrénées Construction" (MPC)**Rapporteur : Bertrand GELI**

- Vu la délibération du Conseil d'administration de la SPL LRAD en date du 3 octobre 2019
- Vu la délibération du Conseil d'administration de la SPL MPC en date du 25 septembre 2019

Les Conseils d'administration de la SPL MPC, par délibération en date du 25 septembre 2019 et de la SPL LRAD, par délibération en date du 3 octobre 2019, ont approuvé le projet d'absorption de la SPL LRAD par la SPL MPC dans le cadre d'une opération de transmission universelle de patrimoine, en application des dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Le Conseil d'administration de la SPL MPC, a approuvé ce projet sous les conditions suivantes :

- accords des cédants, Montpellier Méditerranée Métropole et la Région Occitanie, d'une part et du cessionnaire, la SPL MPC, d'autre part, sur les modalités de cessions des actions LRAD et plus particulièrement le prix de cession ;
- accord de la Région Occitanie relatif au projet de prise de participation de la SPL MPC au capital de la SPL LRAD ;

- **Objectifs de l'opération :**

La SPL MPC et la SPL LRAD sont toutes deux des sociétés publiques locales intervenant principalement en matière d'aménagement et de construction à l'échelle du territoire régional.

Cette opération d'absorption est motivée par les éléments suivants :

- regrouper au sein d'une seule SPL l'ensemble des activités se rapportant à l'aménagement la construction et à l'ingénierie de projets, sur le territoire régional ;
- gagner en lisibilité pour le déploiement d'une grande SPL régionale sous une gouvernance unifiée ;
- mutualiser les ressources techniques et financières au sein d'un seul outil, réaliser des économies d'échelle ;
- assurer un ancrage territorial au travers de l'implantation d'une structure unique sur deux sites (Montpellier et Toulouse) ;
- faire bénéficier l'ensemble du territoire des compétences et expertises déployées depuis de nombreuses années par les collaborateurs des deux sites

Il est rappelé que la Région Occitanie détient actuellement 73% du capital de la SPL MPC et 96,25% de la SPL LRAD.

Le capital de la SPL LRAD est fixé à 328 000 euros divisé en 3 280 actions de 100 euros de valeur nominale chacune réparties comme suit entre la Région Occitanie et Montpellier Méditerranée Métropole :

Région Occitanie : 3 157 actions (96,25% du capital)

Montpellier Méditerranée Métropole : 123 actions (3,75% du capital)

- **Fondement juridique de l'opération d'absorption envisagée par TUP**

L'opération d'absorption envisagée consiste à réunir l'ensemble des actions de la SPL LRAD entre les mains de la SPL MPC en vue de procéder, ensuite, à la dissolution de la SPL LRAD.

Cette dissolution entraînera la transmission universelle du patrimoine de la SPL LRAD au profit de son actionnaire unique, la SPL MPC, sans qu'il y ait lieu de procéder à la liquidation de la Société.

Cette opération de dissolution-confusion trouve son fondement juridique dans les dispositions de l'article 1844-5 du Code civil aux termes duquel :

*« La réunion de toutes les parts sociales en une seule main n'entraîne pas la dissolution de plein droit de la Société. Tout intéressé peut demander cette dissolution si la situation n'a pas été régularisée dans le délai d'un an. [...] »*

*En cas de dissolution, celle-ci entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société à l'associé unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation. »*

Ces dispositions sont complétées par les dispositions de l'article 8 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978 lesquelles mentionnent la possibilité pour l'actionnaire entre les mains duquel sont réunies toutes les actions de dissoudre, à tout moment la société par déclaration au greffe du tribunal de commerce et des sociétés, en vue de la mention de la dissolution au registre du commerce et des sociétés.

Enfin, l'article 1844-5, alinéas 3 et 5 prévoit un dispositif protecteur des droits des créanciers dont il résulte que la TUP ne devient effective qu'au terme d'un délai de 30 jours minimum à compter de la publication de la dissolution.

## ▪ Procédure de réalisation de l'opération d'absorption envisagée

### 1. Procédure au niveau de la SPL LRAD

La réalisation de cette opération suppose l'accord des deux collectivités actionnaires de la SPL LRAD pour la cession des actions qu'ils détiennent de la SPL à la SPL MPC.

Tous les frais résultants de la cession seront à la charge de la SPL MPC, notamment le droit proportionnel applicable aux cessions de droits sociaux.

Les projets de cession d'actions de la SPL LRAD à la SPL MPC ont recueilli l'agrément du Conseil d'administration de la SPL LRAD, par délibération en date du 3 octobre 2019 conformément à l'article 13 des statuts de la Société.

### 2. Procédure au niveau de la SPL MPC

Le projet d'acquisition des 3 280 actions de la SPL LRAD par la SPL MPC doit être approuvé par la Région Occitanie conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Les autres collectivités territoriales actionnaires de la SPL MPC, non directement représentées au sein du Conseil d'administration, sont également, sollicitées pour approuver ce projet.

L'opération d'absorption sera, ensuite, réalisée sous le contrôle de la direction générale de la SPL MPC.

Ce rapport préalablement exposé, nous vous demandons :

- D'approuver le projet d'absorption de la SPL LRAD par transmission universelle de patrimoine [TUP] à la SPL MPC ;
- En conséquence, d'approuver la prise de participation de la SPL MPC dans la SPL LRAD par acquisition des 3 280 actions composant le capital social de la Société au prix unitaire maximum de cent euros [100 €] l'action soit pour un montant total maximum de trois cent vingt-huit mille euros [328 000 €], en vue de la dissolution sans liquidation de la SPL LRAD.

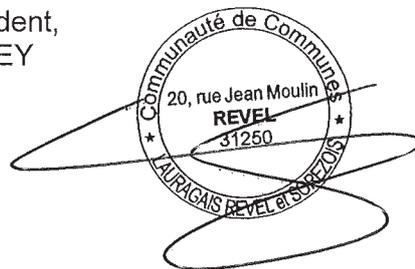
## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

**APPROUVE** le projet d'absorption de la SPL LRAD par transmission universelle de patrimoine [TUP] à la SPL MPC ;

**APPROUVE** en conséquence, la prise de participation de la SPL MPC dans la SPL LRAD par acquisition des 3 280 actions composant le capital social de la Société au prix unitaire maximum de cent euros [100 €] l'action soit pour un montant total maximum de trois cent vingt-huit mille euros [328 000 €], droits d'enregistrement en sus en vue de la dissolution sans liquidation de la SPL LRAD.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 54B-2020 / Projet de modification statutaire de la SPL MPC

Le **Judi 5 mars 2020**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39)** : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0)** :

**PROCURATIONS (5)**: Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

**ABSENTS EXCUSÉS (13)**: Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 44

## 54B-2020 / Projet de modification statutaire de la SPL MPC

### Rapporteur : Bertrand GELI

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1, L.1524-1 et L.1524-5,

- Vu le projet de statuts modifiés de la « SPL MPC » arrêté par le Conseil d'administration de la Société par délibération en date du 6 février 2020 ;

En prévision du rapprochement de la SPL MPC et de la SPL LRAD au travers du projet d'absorption de LRAD par MPC, il est apparu pertinent d'envisager une modification statutaire de la SPL MPC visant à sécuriser et actualiser les statuts de cette future SPL unifiée.

Cette modification a également pour objectif de renforcer le dispositif de contrôle analogue des actionnaires sur la société.

C'est ainsi que le Conseil d'Administration de la SPL MPC, par délibération en date du 6 février 2020, a arrêté le projet de modification statutaire à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société.

Il résulte de ce projet de modification statutaire les modifications principales suivantes

- Article 1 – Forme : il est proposé d'inclure dans le champ du pacte contractuel régissant la société les règlements intérieurs venant compléter les statuts. Il s'agira, notamment, du règlement intérieur sur les modalités de contrôle analogue des collectivités territoriales actionnaires sur leur SPL ;
- Article 2 – Objet : il est proposé une nouvelle rédaction de l'objet social partant de son activité principale portant sur l'aménagement-construction et prévoyant les activités accessoires et complémentaires notamment, réalisation de missions d'ingénierie de projets et exploitation de services publics, dès lors qu'elles se rapportent à l'activité principale conformément au principe de complémentarité d'activités prévu à l'article L.1521-1 du Code général des collectivités territoriales. Cette modification a également pour objectif d'inscrire l'objet social dans le cadre des compétences des collectivités actionnaires de la SPL ;
- Article 3 - Dénomination sociale : il est proposé de dénommer la Société « SPL AGENCE REGIONALE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION OCCITANIE », Sigle « SPL ARAC OCCITANIE » ;
- Article 13 – Droits et obligations : il est proposé d'insérer les règlements intérieurs dans le champ des documents statutaires contractuels opposables aux collectivités actionnaires ;
- Article 14 – Cession des actions : proposition d'élargir la clause d'agrément à tous projets de cession d'actions, y compris entre collectivités actionnaires, permettant le contrôle de la Société et des services de l'Etat, dans le cadre de la transmission des délibérations du Conseil d'administration, sur tous mouvements de titres ;
- Article 15 – Composition du Conseil d'Administration : mention dans les statuts du nombre de sièges d'administrateur actuellement en vigueur dans la Société, fixé à douze, conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales ;
- Article 18 – Censeurs : il est proposé d'attribuer par principe un siège de censeur aux collectivités actionnaires non directement représentées au sein du Conseil d'administration leur permettant de participer avec voix consultative aux séances du Conseil et de disposer d'une information analogue à celle des collectivités actionnaires directement représentées

- Article 19 – Organisation du Conseil d'Administration : proposition de vice-présidents de convoquer le Conseil en cas d'empêchement du Président du Conseil d'Administration et de mettre en cohérence la limite d'âge du Président avec celle des administrateurs ;
- Article 20 – Réunions, délibérations du Conseil d'Administration : proposition de mentionner la possibilité pour le Directeur général de solliciter du Président la convocation d'un Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé, conformément à la loi et de renforcer le contrôle analogue en donnant aux actionnaires minoritaires, le même pouvoir ; renforcement du pouvoir de décision des actionnaires minoritaires sur les décisions concernant leurs propres contrats au travers de l'instauration d'une majorité qualifiée ;
- Article 21 – Pouvoirs du Conseil d'Administration : proposition d'actualisation de la rédaction avec les dispositions du Code de commerce, issues de la Loi PACTE du 9 juillet 2019 prévoyant la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux ; Proposition de renforcement du contrôle analogue en prévoyant une approbation préalable en Conseil d'Administration de certains contrats importants qui pourraient être confiés à la société par des actionnaires minoritaires ;
- Article 22 – Direction Générale - Directeurs Généraux Délégués : proposition de renforcement du contrôle analogue en prévoyant qu'un règlement intérieur précisera les cas dans lesquels le Directeur général ne pourra conclure, résilier ou modifier une convention liant la Société et un de ses actionnaires sans avoir au préalable soit recueilli l'avis du ou des représentants au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée spéciale du ou des actionnaires intéressés à la convention, soit l'approbation du Conseil d'Administration ;
- Article 25 – Conventions entre la Société, un administrateur, un Directeur général, un Directeur général délégué ou un actionnaire : proposition d'actualisation avec les dispositions des articles L.225-38 et suivants applicables aux conventions réglementées en vigueur ;
- Article 27 – Commissaires aux comptes : proposition d'actualisation avec les dispositions en vigueur dispensant la société de nommer un commissaire aux comptes suppléant lorsque le commissaire aux comptes est une société pluripersonnelle.
- Annexe 1 – Composition de l'actionnariat : proposition de suppression de cette annexe étant précisé que la liste des collectivités actionnaires, mentionnant toute collectivité faisant l'objet d'une inscription dans les comptes d'actionnaires, sera tenue à jour conformément aux dispositions légales par acte séparé des statuts.

Ce projet de modification statutaire portant, notamment, sur l'objet social et les structures des organes dirigeants, il doit être fait application des dispositions de l'article L.1524-1, alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales lesquelles disposent :

*« A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, d'un groupement ou d'un établissement public de santé, d'un établissement public social ou médico-social ou d'un groupement de coopération sanitaire sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. Le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité. »*

Ce rapport étant préalablement exposé, sur la base du projet de modifications statutaires de la « SPL MPC » qui vous est soumis dans son intégralité, il est proposé à votre assemblée délibérante d'approuver ce projet de modification en vue d'habiliter votre représentant à l'assemblée générale de la SPL à y porter un vote favorable.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

**APPROUVE** le projet de modification statutaire de la « SPL MPC », portant notamment sur les articles relatifs à son objet social et à la structure de ses organes dirigeants, dont une copie sera annexée à la présente délibération pour être transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité, conformément à la loi ;

**HABILITE** le représentant de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois à l'Assemblée générale de la « SPL MPC » à approuver ce projet de modifications statutaires et adopter consécutivement les statuts modifiés de la SPL

**ADOpte** consécutivement, les statuts modifiés de la SPL.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY

